



## OBLIGATAIRES

# OSTRUM SRI TOTAL RETURN SOVEREIGN

Cherchez à tirer parti des opportunités des marchés de taux de la zone euro avec un fonds ISR

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

# OSTRUM SRI TOTAL RETURN SOVEREIGN

- Une solution d'épargne sur les marchés obligataires et monétaires sur un horizon court terme
- Une gestion active et responsable (ISR) visant à profiter des différentes configurations de marchés de taux



## PROFITEZ DES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LES MARCHÉS DE TAUX SUR UN HORIZON DE 12 MOIS

Avec Ostrum SRI Total Return Sovereign, vous accédez à un univers d'investissement composé d'obligations souveraines ou quasi souveraines émises en euro d'émetteurs des pays de l'OCDE<sup>(1)</sup> et de l'EEE<sup>(2)</sup>.

Vous bénéficiez ainsi des opportunités offertes par un placement obligataire responsable et diversifié, respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

(1) Organisation de Coopération et de Développement Économiques - (2) Espace économique européen

## BÉNÉFICIEZ D'UNE GESTION ACTIVE QUI CHERCHE À S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TAUX

Tout d'abord, l'équipe de gestion a la possibilité d'investir, selon les configurations de marchés, dans des titres ayant vocation à être détenus jusqu'à maturité (on parle de stratégie de portage) et qui tendent à offrir des primes de rendement attractives. Elle pourra avoir recours à des titres tels que obligations sécurisées, dette souveraine de la zone euro, certificats de dépôt et dettes garanties de pays appartenant à l'univers d'investissement du fonds, sélectionnés selon des critères d'investissement responsables.

En complément de cette stratégie de portage, les gérants adoptent une stratégie de gestion dynamique en s'exposant à la hausse comme à la baisse des marchés de taux. Par exemple, si les gérants anticipent une hausse des taux d'intérêt (et donc une baisse du prix des obligations), ils auront la possibilité de prendre des positions vendeuses, afin de bénéficier de ce mouvement des taux à la hausse. Au contraire, si les gérants anticipent une baisse des taux d'intérêt (et donc une hausse du prix des obligations), ils privilégieront l'achat d'obligations. La sensibilité du Fonds varie dans une fourchette située entre -4 et 4. Au sein de ce compartiment dynamique, les gérants opèrent une sélection entre les émissions et les différents pays appartenant à l'univers d'investissement. Cela leur permet de bénéficier des évolutions de marché les uns par rapport aux autres ou encore de profiter de situations particulières et ponctuelles sur un marché.

**POINT D'ATTENTION** Ostrum SRI Total Return Sovereign permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le **risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de plus de 12 mois.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

## UNE GESTION FLEXIBLE ET RESPONSABLE

Ostrum SRI Total Return Sovereign met en œuvre une gestion active et flexible sur un univers d'investissement obligataire souverain. Le fonds cherche à générer un rendement annuel positif quelles que soient les conditions de marché, et vise à minimiser le risque de pertes tout en cherchant à maintenir une corrélation faible aux autres classes d'actifs (taux, crédit et actions).

Ostrum SRI Total Return Sovereign bénéficie d'un processus d'investissement ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et bénéficiant du label ISR de l'Etat français.

## 2 QUESTIONS AU GÉRANT DE OSTRUM SRI TOTAL RETURN SOVEREIGN

### Quelles sont les spécificités de Ostrum SRI Total Return Sovereign ?

"La gestion de Ostrum SRI Total Return Sovereign repose sur une combinaison de deux stratégies de gestion. La première a vocation à détenir les titres jusqu'à maturité, afin de bénéficier des taux de rendement. Nous augmentons la part de cette stratégie dans le Fonds lorsque les taux sont élevés en investissant par exemple dans des obligations d'états périphériques\*, des obligations sécurisées, des certificats de dépôt, etc. Notre sélection intègre pleinement des critères d'investissement responsable (ISR) selon les directives du Label ISR\*\*. Le principe d'investissement du fonds repose sur l'allocation entre cette stratégie et une stratégie de gestion active sur un horizon court terme (12 mois), en fonction de nos vues sur la courbe des taux et de nos anticipations de l'évolution des marchés. Ainsi, nous disposons de réelles marges de manœuvre, afin de dégager des rendements positifs, également en cas de baisse des marchés, via notamment la mise en place de stratégies d'investissement vendeuses.

Par cette allocation dynamique de 2 stratégies, Ostrum SRI Total Return Sovereign cherche à tirer parti des diverses configurations sur les marchés de taux."

\* Au sein de la zone euro, on distingue les pays dits « core » (France, Allemagne) et les pays dits « périphériques » (Portugal, Italie, Irlande, Grèce, Espagne) \*\* Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

### Comment sélectionnez-vous les investissements à mettre en œuvre ?

"Avec Ostrum SRI Total Return Sovereign, nous mettons en œuvre un processus de gestion ISR rigoureux sur les marchés obligataires.

La génération d'idées d'investissement s'appuie sur les vastes ressources internes dont bénéficie Ostrum Asset management, notamment la recherche macro-économique, les équipes de stratégie de marché et de stratégie ESG, et la recherche taux menée par 17 gérants aux expertises complémentaires. Nous définissons le contenu des différentes stratégies et l'allocation de chacune d'elles au sein du portefeuille en nous appuyant sur des critères financiers et extra-financiers. Le portefeuille est composé de titres qui présentent selon nous le meilleur profil de rendement rapporté au risque tout en respectant les directives d'investissement ESG du portefeuille et ses objectifs notamment en matière climatique.

La gestion active de Ostrum SRI Total Return Sovereign se caractérise par la recherche constante des actifs qui vont apporter de la valeur à un instant donné, et par une très forte réactivité et adaptabilité vis-à-vis du marché. "

### PROFIL DE RISQUE

Ostrum SRI Total Return Sovereign **n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital**. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque lié aux titres de créance, risque lié à la variation des taux d'intérêt, risque de crédit, risque de contrepartie, risque lié aux instruments financiers dérivés, risque lié à l'effet de levier, risque lié aux titres notés en dessous d'Investment Grade ou titres non notés, risque lié aux investissements sur la base de critères ESG, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque\* : 1 2 3 4 5 6 7

\* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.



Dieudonné DJIMI

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du compartiment consiste à obtenir une performance supérieure de plus de 1 % à l'€STR capitalisé quotidiennement sur **sa durée minimale de placement recommandée de 12 mois** en mettant en œuvre une stratégie d'Investissement socialement responsable.

L'OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

### EN SAVOIR +

#### Sensibilité

La valeur de chaque obligation varie différemment en fonction de l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés obligataires. Si les taux d'intérêt baissent, alors les obligations verront leur valeur augmenter et, inversement, en cas de hausse des taux d'intérêt, les obligations verront leur valeur baisser. Ce sont les caractéristiques propres des obligations (durée de vie, valeur du coupon...) qui déterminent leur sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt.

#### Stratégie d'investissement vendeuse

Une position vendeuse est prise lorsque le gérant anticipe qu'un titre va perdre de sa valeur. Si le gérant ne possède pas ce titre, il va, par exemple, vouloir l'emprunter sur le marché, afin de le vendre et en espérant le racheter moins cher à une date définie ultérieurement. Il réalisera ainsi une plus-value.

## EN SAVOIR +

	Part R/A	Part I/A
<b>Société de gestion</b>	Natixis Investment Managers International	
<b>Gestionnaire financier par délégation</b>	Ostrum Asset Management	
<b>Nature juridique</b>	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds	
<b>Classification AMF</b>	Obligations	
<b>Risque de perte en capital</b>	Oui	
<b>Nourricier</b>	Non	
<b>Durée de placement recommandée</b>	1 an	
<b>Devise de référence</b>	Euro	
<b>Indice de référence</b>	€STR (Euro short-term rate) Principale référence du marché monétaire de la zone euro ; il est calculé sur la base de l'évolution du taux €STR, moyenne des taux interbancaires, au jour le jour, transmis à la Banque centrale européenne par les Banques de référence et pondéré par le volume des opérations traitées. Il est calculé par la BCE sur une base « nombre de jours exact/360 jours » et publié par la Fédération bancaire européenne. Il est disponible sur le site internet <a href="http://www.emmi-benchmarks.eu">www.emmi-benchmarks.eu</a> . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.	
<b>Classification SFDR</b>	Article 8	
<b>Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie - d'investissements durables</b>	0% 20%	
<b>Date de création</b>	18/12/2013	
<b>Code ISIN</b>	LU0935220284	LU0935219609
<b>Affectation des résultats</b>	Capitalisation	
<b>Éligibilité</b>	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
<b>Abonnement</b>	Oui	
<b>Souscription minimale initiale</b>	Néant	50 000 €
<b>Frais d'entrée<sup>(1)</sup> maximum</b>	2,50 % acquis au réseau distributeur	Néant
<b>Frais de sortie<sup>(1)</sup></b>	Néant	
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,70 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en juin 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,27%	0,4 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en juin 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,083%
<b>Coûts de transaction</b>	0,2 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	
<b>Commission de performance<sup>(2)</sup></b>	15,0 % de la performance supérieure à celle de l'indice de référence + 1 % 0,0 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années.	
<b>Modalités de souscription et de rachat</b>	Un dix-millième d'action, cours inconnu	
<b>Valeur liquidative d'origine</b>	7 737,64 €	53 460,25 €
<b>Valorisation</b>	Quotidienne	
<b>Heure de centralisation</b>	12h30	
<b>Indicateur synthétique de risque<sup>(3)</sup></b>	1 <b>2</b> 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark<sup>(4)</sup> pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds.

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935220284/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935219609/detail> (part I).** Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé « Publication d'informations en matière de durabilité » disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935220284/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935219609/detail> (part I).

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (2) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. – (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document. (4) Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.

## MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. Le Fonds cité dans ce document est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. La Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France conformément à la législation applicable. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : [amf-france.org/fr/le-mediateur](http://amf-france.org/fr/le-mediateur), bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et Ostrum Asset Management qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et Ostrum Asset Management sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, Ostrum Asset Management et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel. Actualisé en août 2024.

**Ostrum SRI Total Return Sovereign** est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Fund, géré par Natixis Investment Managers International (délégataire : Ostrum Asset Management).

**Ostrum Asset Management** – Société anonyme au capital de 48 585 279 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

**Natixis Investment Managers International** - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

**BPCE** - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.